

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE
Note explicative de synthèse

Le budget primitif 2022 du budget annexe pôle nautique a été voté le 14 décembre 2021.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'ajuster les crédits ouverts au budget pôle nautique de cet exercice 2022 dans le cadre du budget supplémentaire.

Ces ajustements constateront d'une part l'affectation des résultats 2021 et d'autre part les ajustements liés à l'avancement des projets.

Ces mouvements impactent les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes aussi bien en réel et qu'en ordre.

Ce budget supplémentaire se décompose par section comme suivant :

I – Section d'exploitation :

A) Dépenses d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation figurent dans la présentation générale du budget en page II A2 du budget sous la forme du tableau suivant :

DEPENSES D'EXPLOITATION				
	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Budget supplémentaire	Total
Chapitre 011 : Charges à caractère général	337 140,00		123 000,00	460 140,00
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	187 000,00			187 000,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00			0,00
Chapitre 65 : Autres charges courantes	1 000,00			1 000,00
				0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	525 140,00	0,00	123 000,00	648 140,00
Chapitre 66 : Charges financières	860,00			860,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles				
Chapitre 022 : Dépenses imprévues			24,62	24,62
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	526 000,00	0,00	123 024,62	649 024,62
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement				0,00
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 000,00			41 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	41 000,00	0,00		41 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	567 000,00	0,00	123 024,62	690 024,62
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BS 2022	567 000,00	0,00	123 024,62	690 024,62

Au Budget supplémentaire, les dépenses d'exploitation augmentent de 123 024,62€.

Les dépenses d'exploitation prévues au Budget Supplémentaire 2022 sont imputées :

a) En dépenses réelles d'exploitation pour un montant de 123 024,62€

- **au chapitre 011 « Charges à caractère général »** pour un montant de **123 000€**. Elles correspondent pour l'essentiel aux opérations (expertise) sur les pontons de la Halte nautique et aux travaux TGM sur les corps morts.

- au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de **24,62€** au titre des arrondis.

B) Recettes d'exploitation :

Les recettes d'exploitation figurent dans la présentation générale du budget en page II A2 du budget sous la forme du tableau suivant :

RECETTES D'EXPLOITATION				
	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Budget supplémentaire	Total
Chapitre 013 : Atténuation de charges				0,00
Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations	567 000,00		-10 000,00	557 000,00
Chapitre 73 : Produits issus de la fiscalité				0,00
Chapitre 74 : Dotations et participations				0,00
Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes				0,00
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	567 000,00	0,00	-10 000,00	557 000,00
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00			0,00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels				0,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	567 000,00	0,00	-10 000,00	557 000,00
				0,00
Chapitre 042 : Opérations ordre transfert entre sections	0,00		2 510,00	2 510,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	2 510,00	2 510,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	567 000,00	0,00	-7 490,00	559 510,00
002 Excédent de fonctionnement reporté			130 514,62	130 514,62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BS 2022	567 000,00	0,00	123 024,62	690 024,62

Au BS 2022, les recettes d'exploitation augmentent de 123 024,62 €.

Les recettes d'exploitation prévues au Budget supplémentaire 2022 sont imputées :

a) En résultat d'exploitation reporté : 130 514,62€ :

- au compte **002 « Résultat reporté »** pour un montant de **130 514,62€** conformément à la délibération d'affectation des résultats 2021 de ce budget annexe.

b) En recettes réelles d'exploitation fonctionnement pour un montant cumulé de -10 000€ :

- au chapitre **70 « Ventes produits fabriqués, prestations »** pour un montant estimatif de **-10 000€** en perspective de la baisse des recettes durant les mois de novembre et décembre 2022 consécutive aux travaux sur les pontons. Cela ne concerne que les montants des contrats hivernaux 2022.

c) En recettes d'ordre d'exploitation pour un montant de 2 510€ :

- au chapitre **042 « Opérations ordre de transfert entre sections »** pour un montant de **2 510€** au titre de l'amortissement des subventions d'équipement perçues en 2021.

Après vote du BS 2022, le budget annexe du Pôle Nautique s'équilibrera en section d'exploitation à 690 024,62€.

II – Section d'investissement :

A) Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement figurent dans la présentation générale du budget en page II A3 du budget sous la forme du tableau ci-après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Budget supplémentaire	Total
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		0,00		
Chapitre 204 : Subventions d'équipement		0,00		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	115 580,00	47 357,37	111 000,00	273 937,37
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		0,00		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	115 580,00	47 357,37	111 000,00	273 937,37
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves		0,00		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	5 420,00	0,00		5 420,00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières		0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues		0,00	100,66	100,66
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	5 420,00	0,00	100,66	5 520,66
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers		0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	121 000,00	47 357,37	111 100,66	279 458,03
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	0,00	0,00	2 510,00	2 510,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	4 910,00	4 910,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	121 000,00	47 357,37	116 010,66	284 368,03

Les reports en dépenses d'un montant de 47 357,37€ correspondent aux restes à réaliser en dépenses au 31/12/2022. Ils correspondent aux caméras de vidéosurveillance de la Halte nautique pour un montant de 21 515,25€, à l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 1185,42€ et au soldes des travaux d'électrification des pontons de la Halte nautique pour un montant de 24 659,70€.

Au Budget Supplémentaire, les dépenses d'investissement hors restes à réaliser, augmentent de 116 010,66 € (163 368,03€ avec restes à réaliser 2021).

Elles sont imputées :

a) En dépenses réelles pour un montant cumulé de 111 100,66 € :

- **au chapitre 21 « immobilisations corporelles »** pour un montant de **111 000 €**. Ces dépenses nouvelles correspondent pour l'essentiel à la 2^e phase de l'opération les pontons bi-pentes des Corps Morts.
- **au chapitre 020 « dépenses imprévues »** pour un montant de **100,66 €** au titre des arrondis.

b) En dépenses d'ordre pour un montant cumulé de 4 910 € :

- **au chapitre 041 « opérations patrimoniales »** pour un montant de **2 400 €** au titre de l'intégration de 3 zodiacs remis à titre gracieux par la base aérienne. Cette opération est financée par une recette équivalente sur ce même chapitre.

- au chapitre 040 « opérations de transfert entre sections » pour un montant de 2 510 € en contrepartie de la recette figurant au chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections ».

B) Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement figurent dans la présentation générale du budget en page II A3 du budget sous la forme du tableau ci-après :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Budget supplémentaire	Total
Chapitre 13 : Subventions	80 000,00	15 769,00	-13 284,00	82 485,00
Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes				
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	80 000,00	15 769,00	-13 284,00	82 485,00
Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)				
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières				
Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	80 000,00	15 769,00	-13 284,00	82 485,00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement				
Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	41 000,00	0,00	2 400,00	43 400,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	121 000,00	15 769,00	-10 884,00	125 885,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00	0,00
001 Solde d'exécution d'investissement reporté			158 483,03	158 483,03
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BS 2022	121 000,00	15 769,00	147 599,03	284 368,03

Les reports en recettes d'un montant de 15 769€ correspondent aux restes à réaliser en recettes au 31/12/2022. Ce montant correspond à la subvention du Conseil Départemental de la Gironde pour l'électrification des pontons de la Halte nautique.

Au Budget Supplémentaire, les recettes d'investissement hors restes à réaliser, augmentent de 147 599,03€ (163 368,03€ avec restes à réaliser 2021).

Elles sont imputées :

a) En résultat d'exploitation reporté : 158 483,03€ :

- au compte 001 « Résultat reporté » pour un montant de 158 483,03€ conformément à la délibération d'affectation des résultats 2021 de ce budget annexe.

b) En recettes réelles d'investissement pour un montant cumulé de -13 284€ :

- au chapitre 13 « Subventions d'investissement » pour un montant de -13 284€ correspondant à l'ajustement de la subvention de l'Office Français de la Biodiversité (+1716€ portant le versement du 2^e acompte de cette subvention à

66716€) et l'annulation de 15 000€ de la subvention du Conseil départemental de la Gironde du fait de son inscription en reports 2021.

c) En recettes d'ordre d'exploitation pour un montant de 2 400€ :

- **au chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** pour un montant de **2 400€** au titre de l'intégration des 3 zodiacs (Cf. paragraphe Dépenses d'investissement chapitre 041).

Après vote du Budget supplémentaire 2022, le budget annexe Pôle Nautique s'équilibrera en section d'investissement à 284 368,03€.

La délibération a donc pour objet de :

- EXAMINER les différents chapitres qui constituent le budget annexe Pôle Nautique,
- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Pôle Nautique,
- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220412-DEL2022_04_209-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 14/04/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

